

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Philosophie du droit (4DR1029)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Préalable au master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

MONTAVON Camille, Chargée d'enseignement

Contenu

Ce cours est une introduction aux grands courants de la philosophie du droit. De la querelle idéologique du jusnaturalisme et du positivisme aux réactions anti-formalistes (réalisme juridique, théories critiques du droit), les étudiant-e-s se familiariseront avec des écoles de pensée qui ont nourri la réflexion sur le droit, essentiellement à travers l'étude d'auteur-e-s majeur-e-s. Il s'agira, en cela aussi, d'aborder des questions qui traversent la discipline, notamment celles des origines et de la définition du droit, de la justification du pouvoir de l'État, des rapports entre droit et morale, de l'interprétation du droit, de l'influence du contexte socio-politique sur le droit et l'activité des juristes (en particulier des juges). Ce bagage théorique permettra aux étudiant-e-s de se livrer, durant les dernières séances de cours, à des exercices de mise en pratique du savoir acquis, tout en complétant leurs connaissances.

L'enseignement est pensé de sorte à mettre au jour la relation étroite entre la théorie et la pratique du droit : il montre que les questions philosophiques sur le droit traversent la pratique des juristes, et que les solutions apportées à des problèmes juridiques (qui sont souvent des enjeux sociétaux) peuvent largement dépendre des positionnements théoriques de chacun-e. Il vise à fournir aux étudiant-e-s des outils de réflexion critique et les encourage, dans cette perspective, à s'interroger et à participer à la discussion durant les cours.

Forme de l'évaluation

L'évaluation consiste en un examen oral d'une durée de 15 minutes, précédé d'une préparation de 15 minutes. L'étudiant-e tire au sort une question théorique portant sur un courant de pensée, l'œuvre d'un-e auteur-e, une théorie ou un concept particulier, ou un débat philosophique, qui ont tous été étudiés en cours.

Aucune documentation ni objet connecté ne peut être utilisé durant le temps de préparation de l'examen et de l'examen lui-même.

Documentation

Des extraits de textes (not. d'ouvrages et d'articles scientifiques) et des ressources audio (podcasts) sont mises à disposition sur Moodle au cours du semestre. Les étudiant-e-s en prennent connaissance en amont des séances indiquées par l'enseignante.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser les grands courants modernes et contemporains de philosophie/théorie générale du droit, ainsi que les théories d'auteur-e-s étudié-e-s en cours ;
- Utiliser ces connaissances dans des réflexions relatives à des enjeux juridiques/sociétaux passés et d'actualité ;
- Observer le droit différemment, comme un objet de réflexion soulevant divers enjeux théoriques, notamment quant à sa création, sa définition, son interprétation et l'influence de considérations extra-juridiques dans ce cadre.

Compétences transférables

- Démontrer sa capacité à raisonner et se positionner de manière fondée scientifiquement, nuancée et critique sur des questions en lien avec le droit ;
- Communiquer son positionnement à l'oral en ayant le souci de la précision des termes, notions et concepts mobilisés dans son discours.